



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2016

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 28 novembre 2016 à 20h00 sous la présidence de M. HUYVAERT Yvon, Maire.

Date de la convocation : 21/11/2016

Etaient présents : BECOT Samuel, CORBY Marie-Rose SANCHEZ Zita, RAYNAUD Alain, ARIZMENDI Antonio, GARCIA Valérie, JACQUIOT Benoît, PERNOUD Marie-Pierre, CHEVALIER Agnès, SABOUL Eric, VERNOUX Marie-Hélène, BREAUD Virginie, BERTHOUD Jean-Claude, VION-DURY Matthieu, ARCHENY Yves, DEPARNAY Jacques, GOETSCHY Claude.

Absente excusée : CRETIN Noëlle (pouvoir à Sanchez Zita)

Absente : FERNANDES Jenny.

Secrétaire de séance : JACQUIOT Benoît.

La séance est ouverte à 20h00.

Monsieur le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour : Petite enfance – Convention de remboursement.

Le conseil municipal après avoir approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente, étudie les affaires suivantes :

1/DELEGATION D'ATTRIBUTION DU MAIRE

Monsieur le Maire présente le devis signé dans le cadre de sa délégation : ALLOMBERT-GOGET Philippe (Abattage 3 sapins lotissement Le Replat).

2/VENTE PARCELLES BOISEES CST SECHET

-SOUHAITE utiliser son droit de préemption conformément à l'article L331-22 du Code Forestier concernant la parcelle E 208 lieudit « Jarotier » sur Lalleyriat d'une superficie de 52a 60ca nature futaie, parcelle jouxtant le domaine communal soumis au régime forestier.

3/GIP PLATEAU DE RETORD-TARIFICATION DES SECOURS

-APPROUVE les tarifs de secours pour la saison 2016/2017 qui seront appliqués sur l'ensemble des territoires communaux sur lesquels s'exercent les compétences du GIP du Plateau de Retord, soit :

ZONE FRONT DE NEIGE = 47 €

(Personne prise en charge au poste de secours, sans transport par secouriste

ZONE RAPPOCHEE = 190 €

ZONE ELOIGNEE = 340 €

HORS PISTES = 681 €

RECHERCHE DE NUIT :

- Coût horaire pisteur secouriste = 82 €
- Coût horaire chenillette = 221 €
- Coût horaire scooter = 77 €

4/SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

-Au vu du caractère obligatoire pour les communes de faire l'objet d'inspections en matière de santé et sécurité au travail, AUTORISE le Maire à confier cette fonction au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain et à signer la convention à intervenir. PRECISE que ce service ne donne lieu à aucun coût pour les collectivités affiliées car les frais de fonctionnement sont imputés sur la cotisation additionnelle.

5/CONTRAT ASSURANCE COLLECTIVE

-Suite à la délibération du conseil municipal en date du 27/02/2016 mandatant le Centre de Gestion de l'Ain pour qu'il procède à la consultation pour le renouvellement du contrat-groupe pour la garantie des risques statutaires, AUTORISE le Président du CDG à signer le contrat à intervenir au 1^{er} janvier 2017 avec le groupement Gras Savoie Rhône-Alpes Auvergne/CNP Assurances selon les tarifs suivants :

Agents relevant de la CNRACL dans les collectivités de moins de 20 agents :

Franchise maladie ordinaire : 15 jours fermes taux 6,55 %

Agents relevant de l'IRCANTEC : assurance tous risques avec une franchise de 15 jours fermes en maladie ordinaires au taux 1,20%.

6/PROGRAMME 2017 COUPES BOIS EN FORET

-APPROUVE le programme des coupes de bois proposé pour l'année 2017 par l'ONF dans la forêt soumise :

FORET DE LE POIZAT : parcelles 22-23-44-45-48-51 et 53 en vente publique pour 193 m3 de feuillus et 1020 m3 de résineux. DECIDE de mettre en attente sa décision concernant les parcelles proposées en contrats façonnés à la mesure.

FORET DE LALLEYRIAT : parcelles 25-26-27-28 en vente publique pour 153 m3 de feuillus et 1066 m3 de résineux.

7/CONVENTION PLATEAU ROUTIER BRAMAFAN

-AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec le Département ayant pour objet de définir les conditions précisant les engagements administratifs, techniques et financiers du Département et de la commune pour la réalisation des travaux d'aménagement de la création d'un plateau routier sur la RD 55d à hauteur de Bramafan.

8/LOCATION APPARTEMENT T3 MAIRIE LALLEYRIAT

-DECIDE de louer à Mme Jennifer Becka et M. Valentin Righetti l'appartement T3 situé au 1^{er} étage de la mairie à Lalleyriat à compter du 1^{er} janvier 2017.

9/PETITE ENFANCE –CONVENTION DE REMBOURSEMENT

-APPROUVE le contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 ainsi que la convention de remboursement à signer avec la commune de Nantua et AUTORISE le Maire à signer les documents à intervenir.

-APPROUVE le solde de participation de la structure multiaccueil de Nantua pour l'exercice 2015 soit 77,72 euros et CHARGE le Maire de liquider ladite somme.

10/DIVERS

-ENTERINE la décision du conseil municipal d'adhérer au 01/01/2017 au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Ain.

-Est informé du départ au 31/12/2016 d'Emmanuelle Gras suite à une mutation au service urbanisme de la Communauté de Communes du Haut-Bugey.

- Ne s'oppose pas à l'adhésion d'Alimentec au Centre de Gestion de l'Ain.
- Prend note de la révision du classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires de l'Ain, aucun changement pour la commune.
- Prend note que suite à la décision de l'école de Musique de Nantua de ne plus mettre à disposition des écoles un enseignant musical, les communes concernées se mobilisent pour trouver un nouvel intervenant.
- Petit rappel concernant l'enquête publique relative au SCOT DU HAUT-BUGEY qui se déroulera du 29 novembre 2016 au 3 janvier 2017 avec une permanence du commissaire-enquêteur sur le Poizat-Lalleyriat le vendredi 23 décembre 2016 de 9h00 à 12h00.
- Un point est fait sur l'avancement des travaux de confortement des piliers de la salle des fêtes au Poizat.
- Est informé de la subvention attribuée par le Sénateur Chaize dans le cadre de la réserve parlementaire pour l'acquisition du matériel informatique de l'école, soit 5 400 euros pour un coût de 10 890 euros HT.
- Est informé de l'acceptation par la sous-commission départementale d'accessibilité du dossier Ad'AP déposé par la commune pour la mise aux normes des bâtiments communaux sur une période de 9 ans.
- Est informé du courrier transmis à la CCHB pour la mise en place éventuelle de deux journées déchetteries mobiles pour l'année à venir de manière à apporter un meilleur service aux habitants.
- Un point est fait par Zita Sanchez sur les « Petites Unités de Vie » et le portage de repas.
- Un point est fait par Alain Raynaud sur l'avancement de la commande des plaques et numéros pour les rues.
- Un point est fait par Samuel Bécot sur l'avancement du dossier du Plan d'eau qui serait repris dans le cadre des compétences de la CCHB.
- Un point est fait par la commission communication sur le bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 12 décembre 2016 à 20h00.

Le Maire,

HUYVAERT Yvon.